

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 JUIN 2017  
COMPTE RENDU**



L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 28 JUIN à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 23 juin 2017.

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Dominique CAVAILLOLS, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CN, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniël DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Corinne LAULAN, Jean-Pierre MANCEAU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Jean-Marc PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Anne-Marie PELLETANT, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Pierre RIBEAUT, Jean-Patrick SOULE, Bruno TRENTIN, Mathieu TRUFFART, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Line BARADUC (Absent aux points 35 à 39) Christian BOYER, Didier CAZIMAJOU (Absent aux points 25 et 26), Lionel CHOLLON (Absent des points 22 à 29), François DAURAT (Absent aux points 1 à 4 et aux points 21 à 39), Christine FORESTIE (Absent aux points 21 à 39), Hervé GILLE (Absent aux points 1 à 4), André MASSIEU.

Pouvoirs : De Line BARADUC à Bruno TRENTIN aux points 35 à 39 ; de François DAURAT à Corinne LAULAN aux points 21 à 39 ; de Christine FORESTIE à Jean-Gilbert BAPSALLE aux points 21 à 39.

Secrétaire de séance : Didier CAZIMAJOU.

Membres en exercice : 42  
Présents au début du Conseil : 37  
dont suppléants : 2  
Absents au début du Conseil : 5  
pouvoirs : 0

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	2017-176		Le Conseil Communautaire approuve l'adhésion de la Commune de Cardan à la CDC à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018.	POUR : 31 CONTRE : 4 ABSTENTIONS : 2
2	2017-177		Le Conseil Communautaire approuve l'adhésion de la Commune d'Escoussans à la CDC à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018.	POUR : 31 CONTRE : 4 ABSTENTIONS : 2
3	2017-178		Le Conseil Communautaire a désigné Mylène DOREAU suppléante au sein de Gironde Ressources	UNANIMITE
4	2017-179		Le Conseil Communautaire approuve la participation de la CDC aux services numériques mutualisés de Gironde Numérique pour un montant annuel de 23 063 €. Il accepte la participation des Communes à hauteur de 0,50€/habitant maximum et autorise le Président à signer les conventions réglant ces relations.	POUR : 35 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 1
5			AJOURNEE	
6	2017-180		Le Conseil Communautaire désigne Guy MORENO suppléant au SCOT Sud Gironde en remplacement de Pierre LAHITEAU	UNANIMITE
7			AJOURNEE	
8	2017-181		Le Conseil Communautaire fixe les tarifs d'entrée au Festival Rues et Vous 2017 à : - PASS Journée : Plein tarif 12€ / Réduit 8€ (-18 ans, étudiants, bénéficiaires RSA, Agents de la CDC) ; - PASS Famille : 8€/personne (à partir de 4	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1

9	2017-182		pers. parents/enfants) : - PASS habitants Rions : 2€ (habitants concernés par les arrêtés municipaux) / 6€ (habitants hors bourg) ; - PASS 2 Jours : 16€ ; - Gratuit moins de 6 ans. Il autorise la prévente de billets à l'Office de Tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac ainsi que sur un site internet dédié. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Mairie de Rions et l'Association Musaraigne et il inscrit les crédits nécessaires au budget.	POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 0
10	2017-183		Le Conseil Communautaire a attribué plusieurs subventions listées dans la délibération. Il autorise le Président à mandater ces sommes et à signer les documents relatifs à l'exécution de la délibération.	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1
11	2017-184		Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions et de participation auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, de l'IDDAC, de Canope et des Ecoles participantes à l'opération. Il l'autorise également à percevoir les participations de Canope et des écoles, ainsi que les subventions nécessaires au financement du projet. Il autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires et à inscrire les crédits nécessaires au budget.	UNANIMITE
12	2017-185		Le Conseil Communautaire adopte les modifications de l'Annexe 1 « Règles de facturation de la redevance ordures ménagères » et décide qu'elles seront applicables à compter de l'année 2017.	UNANIMITE
13	2017-186		Le Conseil Communautaire confirme l'appartenance des Communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions au territoire du SEMOCTOM depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2017 pour la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Il demande au SEMOCTOM de délibérer dans le même sens. Il demande à Monsieur le Préfet de la Gironde de bien vouloir constater cette appartenance par arrêté.	UNANIMITE
14	2017-187		Le Conseil Communautaire approuve le règlement de collecte et de facturation de la redevance incitative des Communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions ainsi que l'annexe financière au règlement de collecte et de facturation fixant les tarifs 2017 de la redevance incitative. Il fixe le tarif des sacs prépayés rouges de 50L à 3 € pour ces trois Communes.	UNANIMITE
15	2017-188		Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de reprise des bacs usagés avec la société QUADRIA et à percevoir les produits de cette reprise.	UNANIMITE
16	2017-189		Le Conseil Communautaire adopte le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Ce rapport sera transmis aux Maires des Communes membres qui le présenteront à leur Conseil Municipal avant le 30 septembre. Le rapport est tenu à la disposition du public au siège de la CDC.	POUR : 34 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 5
17			RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR	
18	2017-190		Le Conseil Communautaire a attribué plusieurs subventions listées dans la délibération. Il autorise le Président à mandater ces sommes et à signer les documents relatifs à l'exécution de la délibération.	POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1
19	2017-191		Le Conseil Communautaire attribue au P.I.J. de Podensac une subvention de 120 € par stagiaire, selon le nombre de participants et dans la limite de 40 participants. Une convention sera signée entre les stagiaires et la CDC aux termes de laquelle le stagiaire effectuera 2 jours non rémunérés dans l'un des Accueils de Loisirs de la CDC. Le Conseil autorise Monsieur le Président à mandater	POUR : 39 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 0



20	2017-192	<p>ces sommes et à signer tous les documents nécessaires. Il inscrit également les crédits au budget.</p> <p>Le Conseil Communautaire adhère au groupement de commande pour la prestation concernant le restaurant scolaire, nomme la Commune de Béguey comme coordonnateur et lui donne les compétences décrites dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande et les actes afférents, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution des marchés qui seront notifiés dans ce groupement. Le Conseil désigne J-P. MANCEAU et P. DURBOURG respectivement titulaires et suppléants pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'offres instaurée dans le cadre du groupement.</p>	<p>POUR : 39 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 0</p>
21	2017-193	<p>Le Conseil Communautaire constate la dissolution du Syndicat Mixte pour la gestion et la réalisation d'autres d'accueil des gens du voyage et accepte le transfert et l'affectation des archives à la CDC.</p>	UNANIMITE
22	2017-194	<p>Le Conseil Communautaire adopte les coûts prévisionnels détaillés dans la délibération, mandate Monsieur le Président pour la constitution et le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour cette opération. Il inscrit les crédits nécessaires au budget de la CDC.</p>	UNANIMITE
23	2017-195	<p>Le Conseil Communautaire fixe les tarifs des livres et bandes dessinées à 1 € pièce et les revues à 0,50 € les 3. Il autorise Monsieur le Président à en percevoir les produits et il inscrit les recettes correspondantes au budget.</p>	UNANIMITE
24	2017-196	<p>Le Conseil Communautaire décide de créer au tableau des effectifs un emploi fonctionnel de DGS à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget. Il autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la délibération.</p>	<p>POUR : 37 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1</p>
25	2017-197	<p>Le Conseil Communautaire instaure, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, une indemnité destinée à compenser les responsabilités inhérentes aux fonctions de DGS dont il fixe le taux à 15% du traitement soumis à retenue pour pension. Il autorise le Président à déterminer dans la limite de l'enveloppe le taux applicable à l'agent. Le Conseil Communautaire dit que cette indemnité sera attribuée mensuellement, que la délibération prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.</p>	UNANIMITE
26	2017-198	<p>Le Conseil Communautaire institue l'IHTS pour les agents fonctionnaires de catégorie C et B, quel que soit l'indice brut de rémunération et aux agents non titulaires de même niveau exerçant des fonctions de même nature selon les modalités énoncées dans la délibération. Cette IHTS prendra la forme d'un repos compensateur sauf pour les cas validés par l'autorité territoriale qui pourront bénéficier du paiement de ces heures dans les conditions énoncées dans la délibération. Ces dispositions pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence. Le paiement de cette prime sera effectué selon une périodicité mensuelle ou annuelle selon les modalités de temps de travail. Le Conseil Communautaire précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.</p>	UNANIMITE
27	2017-199	<p>Le Conseil Communautaire instaure à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 le temps partiel pour les agents de la CDC selon les modalités décrites dans la délibération.</p>	UNANIMITE
28	2017-200	<p>Le Conseil Communautaire approuve la mise en place des astreintes et des interventions.</p>	UNANIMITE

29	2017-201	<p>Il autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition des agents mutualisés et à leur verser la rémunération prévue à cet effet.</p> <p>Le Conseil Communautaire a attribué plusieurs subventions listées dans la délibération. Il autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération et à solliciter les subventions et participations des partenaires. Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ainsi que les recettes correspondantes seront inscrits au budget.</p>	<p>POUR : 37 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2</p>
30	2017-202	<p>Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer tous les contrats et toutes les conventions relatives aux projets d'accompagnement à la parentalité de la CDC dans la limite des projets énoncés dans la délibération. Il inscrit les crédits nécessaires à l'exécution des conventions au budget principal.</p>	<p>POUR : 34 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 5</p>
31	2017-203	<p>Le Conseil Communautaire adopte le règlement du portage de repas au domicile des personnes âgées et fixe le tarif des repas à 6,50€ pour l'ensemble du territoire.</p>	<p>POUR : 38 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1</p>
32	2017-204	<p>Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention d'utilisation du véhicule de tourisme 9 places avec la franchise intermarché de Béguey.</p>	<p>POUR : 31 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 8</p>
33	2017-205	<p>Le Conseil Communautaire adopte le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif qui sera transmis aux Maires des Communes membres concernées et tenu à la disposition du public au siège de la CDC et dans chaque Commune membre.</p>	UNANIMITE
34	2017-206	<p>Le Conseil Communautaire instaure la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, assujettit l'ensemble des hébergements à la taxe de séjour au réel. Il décide de percevoir cette taxe du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril et du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre inclus. Il fixe les tarifs comme indiqué dans la délibération.</p>	UNANIMITE
35	2017-207	<p>Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'étude de marché de développement du tourisme fluvial sur la Garonne auprès du Département de la Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine sur les bases du plan de financement décrit dans la délibération.</p>	UNANIMITE
36	2017-208	<p>Le Conseil Communautaire décide d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU de la Commune d'Arbanats conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.</p>	UNANIMITE
37	2017-209	<p>Le Conseil Communautaire valide le caractère d'intérêt général du projet nécessitant une mise en compatibilité du PLU de Pontets et autorise le recours à la procédure de déclaration de projet pour permettre la réalisation d'un E.I.A.P.S. sur la Commune de Portets. Il soumet le projet à enquête publique portant à la fois sur la justification de l'intérêt général et sur la mise en compatibilité du PLU. Le Conseil autorise Monsieur le Président à signer au nom de la CDC toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet et à engager les dépenses afférentes à la présente délibération.</p>	UNANIMITE
38	2017-210	<p>Le Conseil Communautaire approuve la charte de gouvernance du PLU, charge Monsieur le Président de faire appliquer cette charte et l'autorise à signer tout acte et tout document relatif à cette affaire.</p>	<p>POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 0</p>
39	2017-211	<p>Le Conseil Communautaire prescrit l'élaboration du PLU qui couvrira l'intégralité du territoire communal. Il approuve les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation et les modalités de collaboration entre les</p>	<p>POUR : 38 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 0</p>

		<p>Communes membres et la CDC qu'il met également en œuvre.  Il décide de mettre en place l'association des Personnes Publiques Associées, les consultations obligatoires et celles qui seront sollicitées. Il décide, dans la mesure où la thématique de l'eau a été identifiée comme enjeu transversal majeur, de développer un axe particulier dans le PLU sur ce thème. Il autorise Monsieur le Président à signer tout acte, toute pièce, tout contrat ou avenant ou convention de prestation nécessaire pour mener à bien le PLU et toute étude complémentaire sur la thématique de l'eau. Le Conseil autorise Monsieur le Président à solliciter tout autre organisme privé ou public en vue d'obtenir une subvention ou participation financière pour toutes études nécessaires à l'élaboration du document. Il dit que la délibération sera notifiée aux personnes concernées en application du Code de l'Urbanisme et qu'elle sera adressée, pour information, au Centre National de la Propriété Forestière. Le Conseil dit que la délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la CDC et dans les Mairies des Communes membres ainsi que d'une mention au Journal diffusé dans le département conformément au Code de l'Urbanisme.</p>
<p>Décisions du Président</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des déclarations d'intention d'aliéner ;</li> <li>- Deux nouvelles régies ouvertes (Festival, Rues et Vous et Service Culture et Vie Associative) ;</li> <li>- Arrêté de renonciation au transfert des pouvoirs de police du 7 juin 2017 ;</li> <li>- Signature du bail du local situé au 1, Cours du Maréchal Joffre pour accueillir les services comptabilité et déchets ménagers.</li> </ul>	
<p>Questions diverses</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il n'y aura pas de permanences pour les déchets ménagers à Cadillac (Route de Branne).</li> <li>- Les prochains Comités Techniques auront lieu le 21/07, le 07/09, le 02/11 et le 08/12 à 14h.</li> <li>- La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées se réunira le 18 juillet à 18h au siège de la CDC.</li> <li>- Une prochaine réunion aura lieu sur le projet de territoire le 31 août 2017. Elle regroupera les membres habituels, les techniciens et les partenaires.</li> <li>- Monsieur Raphaël Bouchard remercie la Communauté de communes pour sa participation financière aux 400 ans de l'Hôpital de Cadillac.</li> </ul>

A Podensac, le 7 juillet 2017

Le Président,  
Bernard MATELLE

